

En coopération avec le PNUE-WCMC, le Secrétariat de la CITES œuvre actuellement à la mise en place d'une plate-forme intégrée de services d'information sur les espèces relevant de la Convention. Cette plate-forme servira de base à l'élaboration de nouveaux services de la CITES, notamment des permis électroniques, des mécanismes améliorés d'échange de données, des outils de visualisation des échanges, ainsi que des liens avec d'autres traités de protection des espèces et les bases de données correspondantes.



Références

Rapport sur les tendances de commerce des espèces de l'Annexe II de CITES: www.cites.org/common/docs/Recent-trends-in-international-trade-in-Appendix-II-listed-species.pdf

Base de données de commerce CITES: www.unep-wcmc-apps.org/citestrade/trade.cfm

Base de données d'espèces CITES: www.cites.org/eng/resources/species.html

Pour tout complément d'information :

Secrétariat CITES
International Environment House
Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Geneva
Suisse

Tel: +41-(0)22-917-81-39/40

Fax: +41-(0)22-797-34-17

Email: info@cites.org

La publication de cette brochure a bénéficié du soutien financier de la Commission Européenne.

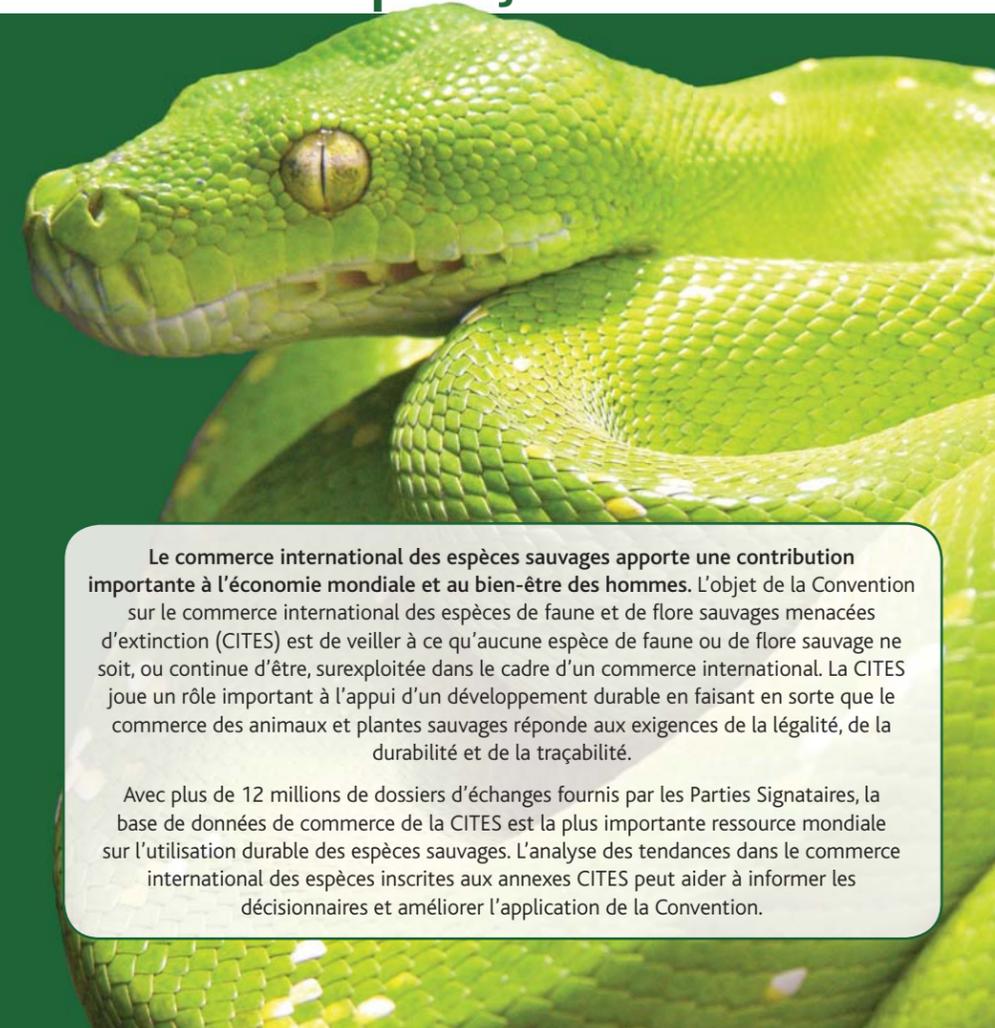


Crédits photos:

Frank Wouters (*Morelia viridis*); Alan D. Wilson (*Ursus arctos*); Luc Viatour (*Ara ararauna*); Frank Vincentz (*Mammillaria compressa*); Petra Karstedt (*Cuora amboinensis*); AmericanXplorer13 (*Iguana iguana*); Ridard (*Chamaeleo dilepis*); Richard Ling (Coral reef); Jean-Guy Dallaire (Orchidaceae spp.); Scientist Solutions (*Dendrobates pumilio*).



Le commerce CITES: un bref aperçu



Le commerce international des espèces sauvages apporte une contribution importante à l'économie mondiale et au bien-être des hommes. L'objet de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est de veiller à ce qu'aucune espèce de faune ou de flore sauvage ne soit, ou continue d'être, surexploitée dans le cadre d'un commerce international. La CITES joue un rôle important à l'appui d'un développement durable en faisant en sorte que le commerce des animaux et plantes sauvages réponde aux exigences de la légalité, de la durabilité et de la traçabilité.

Avec plus de 12 millions de dossiers d'échanges fournis par les Parties Signataires, la base de données de commerce de la CITES est la plus importante ressource mondiale sur l'utilisation durable des espèces sauvages. L'analyse des tendances dans le commerce international des espèces inscrites aux annexes CITES peut aider à informer les décideurs et améliorer l'application de la Convention.



Analyse des données commerciales de la CITES

La CITES définit des degrés variables de réglementation du commerce concernant près de 35 000 espèces d'animaux et de plantes. Quelque 97% de ces espèces (inscrites dans les Annexes II et III) peuvent faire l'objet d'échanges commerciaux dans certaines conditions définies par la CITES. Les échanges commerciaux internationaux sont généralement interdits pour les 3% d'espèces restantes (Annexe I). Les échanges concernent une diversité de produits, qu'il s'agisse de mammifères vivants, de cuir de reptiles, de coraux ornementaux, de plantes (médecines et parfumes) ou d'essences de bois.

Ce sont les données de commerce de la CITES qui permettent de surveiller l'application de la Convention. Ces données sont utilisées pour documenter bon nombre de processus clés de la CITES. C'est ainsi qu'elles permettent de vérifier si les spécimens ont été obtenus de façon légale et durable, de gérer les récoltes, d'établir des quotas et de contrôler les niveaux des échanges afin d'assurer une exploitation durable des espèces. L'analyse des données permet de repérer des circuits inhabituels ou des volumes d'échanges importants, d'améliorer l'information à la base des décisions de gestion et d'identifier des espèces qui pourraient bénéficier de mesures supplémentaires de politique générale.

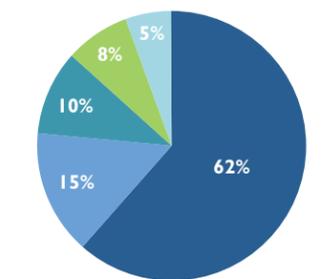


Valeur monétaire des échanges dans le cadre de la CITES

A l'échelle du monde et pour l'ensemble des espèces sauvages, on estime que le commerce se chiffre en milliards de dollars. Selon des estimations prudentes, les échanges concernant les biens clés des animaux inscrites à l'Annexe II de la CITES représenteraient de 350 à 530 millions USD par an¹, soit près de 2.2 milliards USD pour la période 2006-2010. En ce qui concerne les plantes, la valeur du seul commerce en *Swietenia macrophylla* (acajou à grandes feuilles) se chiffre probablement à 168 millions USD pour la période 2006-2010.

De nombreuses espèces faisant l'objet d'échanges internationaux contribuent pour une large part au soutien des écosystèmes et à la création de revenus à l'échelle locale. Il y aura de grands avantages à assurer la légalité et la durabilité de l'exploitation et le commerce de ces espèces.

Valeur monétaire du commerce concernant les animaux de l'Annexe II¹



■ Reptiles ■ Mammifères ■ Oiseaux
■ Poissons ■ Invertébrés

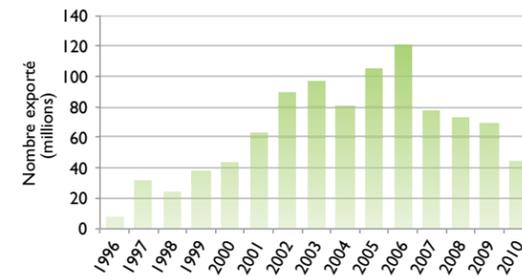
Tendances dans les échanges

Le PNUE-WCMC a analysé les tendances du commerce international des biens clés des espèces de l'Annexe II au cours de la période 1996-2010¹. Cette analyse a porté sur les spécimens sauvages, élevés en ranch et élevés en captivité, ainsi que sur ceux reproduits artificiellement.

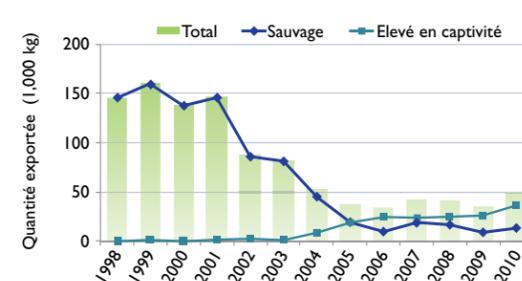
Les principales tendances révélées par cette analyse sont :

- Une augmentation du commerce en peaux de mammifères, surtout sur les années 2006-2008;
- Une diminution des données relatives au commerce du caviar (en kg) avec des volumes d'échanges pour la période 2005-2010 nettement inférieurs à ceux d'avant;
- Une augmentation du commerce des essences de bois (en m³) depuis 2003, due en partie à l'inscription de nouvelles espèces à l'Annexe II de la CITES; et
- Pour nombreux d'espèces, une augmentation des volumes du commerce en spécimens élevés en captivité ou en ranch, avec une réduction du nombre de spécimens sauvages.

Exportations de plantes vivantes de l'Annexe II, 1996-2010¹



Exportations du caviar (kg) de l'Annexe II, 1998-2010¹



Espèces sauvages de l'Annexe II faisant l'objet d'un commerce intensif, pour chacun des groupes taxonomiques, période 1996-2010

Espèce	Groupe principal	Dénomination commerciale
<i>Ursus americanus</i> ours noir	Mammifères	Trophées
<i>Lycalopex griseus</i> renard gris d'Argentine	Mammifères	Peaux
<i>Poicephalus senegalus</i> perroquet youyou	Oiseaux	Vivants
<i>Cuora amboinensis</i> tortue boîte asiatiques	Reptiles	Vivants
<i>Varanus salvator</i> varan malais	Reptiles	Peaux
<i>Mantella aurantiaca</i> rainette dorée	Amphibiens	Vivants
<i>Acipenser stellatus</i> sevruga	Poissons	Caviar
<i>Pandinus imperator</i> scorpion empereur	Invertébrés	Vivants
<i>Scleractinia</i> spp. coraux durs	Invertébrés	Vivants
<i>Strombus gigas</i> strombe géant	Invertébrés	Corps
<i>Galanthus woronowii</i> perce-neige	Plantes (bulbes)	Vivants
<i>Pericopsis elata</i> teak africain	Arbres	Bois
<i>Aquilaria malaccensis</i> bois d'aigle de Malacca	Arbres	Produits parfumés
<i>Prunus africana</i> prunier d'Afrique	Arbres	Produits médicinales
<i>Taxus wallichiana</i> if de l'Himalaya	Arbres	Produits médicinales
Orchidaceae spp.	Orchidées	Plantes ornementales
<i>Cyathea</i> spp.	Fougères arborescentes	Plantes ornementales
<i>Euphorbia</i> spp.	Plantes succulentes	Plantes ornementales
<i>Hoodia</i> spp.	Plantes succulentes	Suppléments alimentaires

Exportateurs et importateurs principaux de reptiles vivants de l'Annexe II, 1996-2010¹



¹www.cites.org/common/docs/Recent-trends-in-international-trade-in-Appendix-II-listed-species.pdf